

Expéditeur : E62200

AAD s.a.
Monsieur J. SMOLDERS
Boulevard Reyers, 193
1030 BRUXELLES

Objet: Vigil Electrical Cutter for Parachute Reefing Cord – réf. P/N 9582006-1, 9582006-2, 9582006-3, 9582006-4, 9582006-5, 9582006-6, 9582006-7, 9582006-8, 9582006-9, 9582006-10 – Exclusion de la classe 1

vosre avis du

vosre référence

notre référence
E6/ENSURE/19/670-5843c

002883

annexes

Ce certificat délivré par le Service Réglementation Sécurité, autorité compétente belge pour les explosifs établit que les objets dénommé « Vigil Electrical Cutter for Parachute Reefing Cord – réf. 9582006-1, 9582006-2, 9582006-3, 9582006-4, 9582006-5, 9582006-6, 9582006-7, 9582006-8, 9582006-9, 9582006-10 » fabriqués par la firme américaine Stresau Laboratory, Inc. pour le compte de la société AAD à Bruxelles sont exclus de la classe 1 et ne doivent pas être considérés comme marchandises dangereuses pour le transport.

Cette exclusion est réalisée selon les principes définis par le Comité d'Experts en matière de transport de marchandises dangereuse de l'ONU, publiés dans les documents ST/SG/AC.10/1/Rev.20 et ST/SG/AC.10/11/Rev.6 et plus particulièrement selon le chapitre 2.1.3.6 « Exclusion de la classe 1 ».




Ir Maries MERKEN
Conseiller

Personne de contact: Ir Arnaud VANDENBROUCKE, Attaché

Direction générale Qualité et Sécurité – Service Règlements Sécurité

Chaque jour ouvrable de 9 à 16 heures. En cas d'impossibilité pendant ces heures, le mardi et le vendredi, sur rendez-vous, jusqu'à 20 heures.